## MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

# **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

## EFS Établissement français du sang

# Décision n° N 2016-25 du 6 juin 2016 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR: AFSK1630762S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

### Article 1er

Mme Séverine SALMAGNE, directrice adjointe de la communication, est chargée d'exercer par intérim les fonctions de directrice de la communication à compter du 23 juin 2016.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité. Fait le 6 juin 2016.

Le président de l'Établissement français du sang, E TOUJAS